



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville  
de Malartic du lundi, le 24 janvier 2011, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande  
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,  
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011;

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- Dépôt de la liste sélective des déboursés pour les mois de novembre et  
décembre 2010;

RÉSOLUTION  
2011-01-016



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Lettre de la Conférence régionale des élus : voie de contournement de Malartic ;
- 2.3.- Adoption de la politique de gestion contractuelle;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Modifier résolution 2009-12-570 Secteur commercial sur lot # 4 121 491;
- 3.2.- Demande du P'tit Journal de Malartic : fermeture de la rue Royale – fête communautaire;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Adoption de la promesse d'achat pour un terrain commercial par BMR;
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption du protocole d'entente - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Ouverture des soumissions appel d'offres 2011-01 : Acquisition d'une souffleuse à neige amovible ;
- 6.2.- Avis de Motion concernant un règlement sur la tarification pour le site de neiges usées;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande de réception provisoire des travaux de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection ruelle 2010;
- 7.2.- Demande de réception provisoire des travaux de modification aux réservoirs d'eau potable;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Avis de motion concernant un règlement sur les détecteurs de fumées;
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Vin et fromages au profit de la Société québécoise du cancer et du diabète par les Chevaliers de Colomb ;
- 10.2.- Bottin des ressources du secteur Malartic par le Comité intersectoriel famille Services intégrés en périnatalité et petite enfance ;
- 10.3.- Demande d'aide financière : Compétition Gaby Labonne;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011  
tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Dépôt de la liste sélective des déboursés pour les mois de novembre et  
décembre 2010**

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement  
# 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et  
au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des  
factures payées au 31 décembre 2010.

2.2.- **Lettre de la Conférence régionale des élus : voie de contournement  
de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-  
Témiscamingue a fait parvenir une lettre à monsieur le ministre Sam  
Hamad, ministre des Transports du Québec, concernant leur position pour  
que soit réalisée une voie de contournement sur la route 117 à l'entrée Est  
de la Ville avec un accès à la circulation locale par une voie de  
déviation ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est travaillé de concert déjà, depuis  
plusieurs mois, entre la Ville de Malartic, le ministère des Transports du  
Québec et la Corporation minière Osisko ;

CONSIDÉRANT QUE des études ont été réalisées par les professionnels  
au dossier et que ces études constatent qu'une voie de contournement  
n'est pas nécessaire dans le cas de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE les études ont été acceptées par le ministère des  
Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-  
Témiscamingue n'a pas tenu compte de l'opinion de la Ville de Malartic  
dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-  
Témiscamingue traite du dossier de Labelle-Annonciation dans cette  
lettre, mais en aucun temps, on peut comparer les deux réalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-  
Témiscamingue est opportuniste puisqu'elle sait que ce projet serait aux

RÉSOLUTION  
2011-01-017

RÉSOLUTION  
2011-01-018



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

frais de la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE cette demande par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue peut mettre en péril le projet d'extension de la Barnat de la Corporation minière Osisko ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Malartic continue ses démarches avec le ministère des Transports du Québec et la Corporation minière Osisko pour que soit réalisée une voie de déviation à l'entrée Est de la ville et non une voie de contournement;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur le ministre Sam Hamad, ministre des Transports du Québec;
- la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur Pierre Corbeil, député d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue;
- Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest;
- Monsieur Bryan A. Coates, vice président, finances et chef de la direction financière, Corporation minière Osisko;
- Monsieur Yves Coutu, directeur général, ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-01-019**

### **2.3.- Adoption de la politique de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT l'obligation décrétée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'ensemble des municipalités du Québec d'adopter une politique de gestion contractuelle répondant aux critères qu'il a fixés;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Malartic de se conformer à l'exigence gouvernementale et de se doter d'une politique de gestion contractuelle ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la présente politique de gestion contractuelle telle que présentée.

Adoptée.

### **3.0.- URBANISME**

**RÉSOLUTION  
2011-01-020**

### **3.1.- Modifier résolution 2009-12-570 Secteur commercial sur lot # 4 121 491**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une opération cadastrale a été effectuée sur le lot # 4 121 491;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2009-12-570 Secteur commercial sur lot # 4 121 491 afin de changer la désignation cadastrale pour la suivante 4 621 753 du cadastre du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-01-021**

**3.2.- Demande du P'tit Journal de Malartic : fermeture de la rue Royale –  
fête communautaire**

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Journal de Malartic a présenté une demande pour la fermeture d'une partie de la route 117 entre les rues Fournière et Centrale, le 24 février 2011 de 19h00 à 21h00 pour l'organisation du Carnaval de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la demande du P'tit Journal de Malartic pour fermer complètement la route 117 entre les rues Centrale et Fournière, le 24 février 2011 de 19h00 à 21h00 et ce, aux conditions suivantes :

DE MANDATER M. Jean Brassard, directeur des travaux publics, pour décider si l'événement aura lieu ou non, vu le déneigement à faire dans les rues;

DE COLLABORER à l'événement avec des feux d'artifices et un concours de sculptures de neige ou de glace résidentiel ;

DE DEMANDER au P'tit Journal de Malartic de bien s'assurer d'informer la population de cet événement et de la fermeture de la route 117 ;

DE DEMANDER au P'tit Journal de Malartic de bien s'assurer d'obtenir du ministère des Transports du Québec les autorisations nécessaires pour la fermeture de la route 117 et d'en faire parvenir une copie à la Ville ;

DE DEMANDER au P'tit Journal de ne pas entraver la rue dans les préparatifs du Carnaval ;

DE DEMANDER au P'tit Journal d'avoir des personnes suffisantes à l'intérieur du périmètre fermé afin d'aider les automobilistes à sortir leur véhicule de ce secteur ;

Adoptée.

**4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**RÉSOLUTION  
2011-01-022**

**4.1.- Adoption de la promesse d'achat pour un terrain commercial par  
BMR;**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente d'une partie du lot 4 621 753 du cadastre du Québec à Tremblay et Frères Itée et/ou Bois Germac inc. au prix de 18,82 \$ du mètre carré plus les taxes applicables et ce, tel que plus amplement décrit à la promesse d'achat d'immeuble jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite promesse d'achat d'immeuble;

DÈS QUE L'ENTREPRISE Tremblay et Frères Itée et/ou Bois Germac inc. a rempli chacune des conditions de la promesse d'achat d'immeuble, d'autoriser le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer l'acte de vente en faveur de Tremblay et Frères Itée et/ou Bois Germac inc. pour une partie du lot 4 621 753 du cadastre du Québec au prix de au prix de 18,82 \$ du mètre carré plus les taxes applicables;

Adoptée.

### 5.0.- LOISIRS ET CULTURE

#### 5.1.- Adoption du protocole d'entente - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic souhaite réaliser la démarche Municipalité amie des aînés simultanément à l'élaboration de sa politique familiale municipale.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le protocole d'entente Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le protocole prévu à cet effet;

Adoptée.

### 6.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION  
2011-01-023



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2011-01-024

6.1.- **Ouverture des soumissions appel d'offres 2011-01 : Acquisition d'une souffleuse à neige amovible**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible, appel d'offres 2011-01, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 21 janvier 2011;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
J.A. Larue inc.	104 948 \$
Équipement SMS	133 000 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, Monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de J.A. Larue inc. au prix de 104 948 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible, appel d'offres 2011-01, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de J. A. Larue inc. au prix de 104 948 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

6.2.- **Avis de motion concernant un règlement sur la tarification pour le site de neiges usées**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à la tarification pour le site de neiges usées.

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

7.1.- **Demande de réception provisoire des travaux de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection ruelle 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION**  
2011-01-025



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux qui ont été effectués à la réfection des ruelles 2010 tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directrice du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-01-026**

**7.2.- Demande de réception provisoire des travaux de modification aux réservoirs d'eau potable**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux qui ont été effectués pour la modification aux réservoirs d'eau potable tel que vérifié par la firme d'ingénierie Genivar;

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directrice du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

**8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**8.1.- Avis de motion concernant un règlement sur les détecteurs de fumées**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste sur les détecteurs de fumées.

**9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**RÉSOLUTION  
2011-01-027**

**10.1.- Vin et fromages au profit de la Société québécoise du cancer et du diabète par les Chevaliers de Colomb**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table de 8 personnes au montant de 480 \$ aux Chevaliers de Colomb au profit de la Société québécoise du cancer et du diabète pour un vin et fromages organisé le 12 février 2011. Les personnes déléguées à ce vin et fromages seront choisies ultérieurement;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-01-028**

**10.2.- Bottin des ressources du secteur Malartic par le Comité intersectoriel famille Services intégrés en périnatalité et petite enfance**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER la somme de 500 \$ pour la réalisation du Bottin des ressources du secteur Malartic au Comité intersectoriel famille Services intégrés en périnatalité et petite enfance;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-01-029

10.3.- Demande d'aide financière : Compétition Gaby Labonne

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FOURNIR la somme de 1 950 \$ sous la forme de 30 heures de glace à 65 \$/heure pour la compétition Gaby Labonne;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION  
2011-01-030

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h29

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

LUCIE ROGER  
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

